

## PGE : les propositions de l'Upe 13 pour éviter le pire

1<sup>er</sup> décembre 2020

Les Prêts Garantis par l'Etat (PGE) démontrent que nos dirigeants ont bien tiré les leçons de 2008. Ces prêts ont en effet été octroyés rapidement, massivement et efficacement, notamment grâce au concours de l'ensemble du secteur bancaire.

### **Une inquiétude forte sur la capacité de remboursement de certaines entreprises**

Cela étant, la capacité des entreprises à honorer leurs créances PGE nous interroge depuis des mois. Pour certains secteurs dont l'activité est à l'arrêt, que ce soit de manière forcée ou faute de demande, la reprise arrivera trop tard pour leur permettre de rembourser ces prêts dans les délais impartis.

Dans ce contexte, il nous semble inconcevable de ne laisser comme seule issue à ces entreprises que les procédures collectives. La situation exceptionnelle du moment appelle à des solutions intermédiaires innovantes afin de protéger la capacité de nos entreprises à créer de la valeur, de l'emploi et à honorer toutes leurs créances en limitant le risque de liquidation.

L'Upe 13 n'appelle pas à un abandon pur et simple de l'intégralité des PGE pour toutes les entreprises. Mais prétendre que toutes les entreprises pourront rembourser leur PGE relève de l'aveuglement.

### **Pas d'abandon du PGE, mais une prise en charge par l'Etat dans les cas les plus critiques...**

Pour certaines entreprises, notamment les plus vulnérables des secteurs les plus ralentis, voire arrêtés, nous souhaitons engager une réflexion collective concrète afin de permettre le remboursement total ou partiel du PGE par l'Etat.

L'Etat va déjà intervenir pour combler les pertes d'exploitation des entreprises les plus fragilisées dans certains secteurs, une prise en charge des créances PGE ne reviendrait de fait pas à autre chose mais aurait l'intérêt d'alléger sensiblement et durablement l'endettement de ces entreprises.

### **... et pour les autres, une conversion en prêts participatifs de long terme**

Pour les entreprises fortement affectées par la crise sanitaire actuelle, mais non-soumises à fermeture administrative, une conversion du PGE en prêt participatif de long terme (7 ans ou plus ou sans délai) peut être imaginée. Ce type de dispositif serait alors à conjuguer avec une clause de retour à meilleure fortune permettant à l'Etat de raccourcir la durée du prêt en cas de redressement effectif de l'entreprise.

### **De telles mesures ne peuvent émerger que dans la concertation**

Ces idées sont des propositions. Elles peuvent être erronées, elles peuvent gêner, mais leur objectif est avant tout d'être créatives pour qu'aux difficultés hors norme de nos entreprises, nous puissions collectivement répondre avec des mesures hors norme.

Philippe Korcia, président de l'Upe 13, a déclaré : « *Les solutions de sortie de crise, pour être à la hauteur des enjeux, ne peuvent provenir que d'un travail de concertation et d'échange inédit. Il s'agit aujourd'hui d'offrir des solutions de financement répondant aux besoins réels des entreprises et de leurs dirigeants afin qu'ils puissent « entreprendre l'avenir ». C'est la devise de l'Upe 13. Et si aujourd'hui trop d'entre eux n'envisagent l'avenir que de la plus sombre des manières, mon devoir est de tracer un chemin leur offrant de la visibilité et de l'espoir. C'est mon seul objectif* ».